

## Perrin Beatty nommé SEAE

L'honorable Perrin Beatty, député de Wellington-Grey-Dufferin-Simcoe, a été nommé le 25 juin secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il remplace l'honorable Barbara McDougall qui était titulaire du poste depuis avril 1991.

M. Beatty est né à Toronto en 1950 et a fait ses études à l'école James McQueen à Fergus, au Collège Upper Canada et à l'Université Western Ontario. Il a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1972.

M. Beatty est devenu en 1979 le plus jeune membre du cabinet de l'histoire du Canada lorsqu'il a été nommé ministre d'État au Conseil du Trésor. Il a depuis occupé divers postes au cabinet, comme ministre du Revenu national et ministre responsable de la Société canadienne des postes, solliciteur général du Canada, ministre de la Défense nationale, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et, plus récemment, ministre des Communications.



L'honorable Perrin Beatty

entamer des discussions avec les autres États dotés d'armes nucléaires sur les modalités et les objectifs de pourparlers qui auraient pour objet l'adoption d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. La France, le Royaume-Uni et la Chine ont répondu favorablement. Ces communiqués sont certes de bonnes nouvelles et ils permettent d'espérer que les négociations relatives à un CTBT commenceront bientôt....

Le Canada souhaite que les négociations aient lieu dans une tribune multilatérale telle que la CD, mais il sait aussi qu'elles supposent l'existence d'une volonté et d'un leadership politiques s'apparentant à ceux dont les États dotés d'armes nucléaires ont fait preuve le mois dernier. Il est donc essentiel que la CD fasse l'inventaire des ressources et du savoir-faire qu'elle pourrait mettre en oeuvre pour favoriser la réussite des négociations relatives à un CTBT. Pour garantir l'adoption d'un traité solide et efficace, la contribution de la collectivité internationale s'impose également. Tous les pays doivent pouvoir signer l'accord final, qui devra contenir un rigoureux régime de vérification. Selon nous, le processus y gagnerait en crédibilité, et la collectivité mondiale l'accepterait davantage si la CD consentait à accueillir en son sein tous les pays souhaitant en faire partie et, en fin de compte, adhérer au traité sur l'interdiction complète des essais.

Le Canada se réjouit des réactions positives et constructives des autres États dotés d'armes nucléaires, par suite de l'importante initiative du président Clinton. Nous les exhortons aussi à maintenir leur moratoire sur les essais d'engins nucléaires. Rien n'empêche l'amorce immédiate de pourparlers, et mon gouvernement souscrit aux efforts dont l'objet est d'examiner dès que possible le mandat du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, de manière qu'il puisse négocier un traité. Nous avons déjà entamé le processus de prolongation du TNP; si les entretiens sur une interdiction **complète des essais commençaient rapidement, cela favoriserait énormément, du point de vue psychologique, une conclusion heureuse de la Conférence de 1995 sur l'examen et la reconduction du TNP.**

Le 3 juin 1993, nos collègues suédois ont apporté une contribution précieuse au processus en déposant une version révisée d'un projet de traité, version qui met à profit le document CD/1089 daté du 25 juillet 1991. Dans leurs études, les Suédois situent dans un contexte éclairé certaines questions clefs, tout en reconnaissant qu'il faudra régler de nombreux détails, une fois les pourparlers amorcés. Il est toujours utile d'avoir sous la main une gamme importante de renseignements pertinents pour faciliter les négociations, surtout quand ils font voir ce que comprendront sans doute les résultats définitifs.

Il existe, bien sûr, d'abondants documents de référence. Toute l'attention maintenant accordée aux techniques non sismiques et à leur utilité dans un régime de vérification ne

peut que favoriser l'élaboration d'un traité dont l'observation serait effectivement vérifiable. Le Canada estime que les travaux du Groupe d'experts scientifiques ont déjà permis de définir très bien les éléments d'un régime de vérification, éléments que l'on pourrait d'ailleurs déployer dans un délai raisonnable.

À cet égard, nous constatons que, dans son dernier rapport présenté à la CD (CD/1185, 2 mars 1993), le Groupe d'experts scientifiques, se fondant sur des essais antérieurs et sur leurs évaluations, décrit un système possible d'échange international des données sismiques, système qui pourrait procurer aux États les renseignements dont ils auraient besoin pour répondre à leurs besoins nationaux quant à la vérification d'une interdiction complète des essais. Le Groupe en est maintenant au stade de la conception, et il compte commencer bientôt à mettre la notion proposée à l'essai à l'échelle mondiale.

Le Canada appuie pleinement ces travaux effectués par le Groupe d'experts scientifiques et les pays participants. Nous pensons qu'il ne s'agit pas ici d'un autre essai exécuté pour recueillir des données comme ce fut le cas des deux autres essais ayant eu lieu en 1984 et 1991. Ce serait en fait l'étape initiale de la mise sur pied d'une «architecture» dont on pourrait ensuite se servir pour répondre aux exigences d'un CTBT.

Le Canada estime aussi que, dans nos délibérations actuelles et nos négociations à venir, il ne faut pas exclure ce que d'autres techniques non sismiques peuvent apporter au régime de vérification d'un tel traité. Comprenez-moi bien : nous estimons certes qu'il faut examiner sérieusement toutes ces diverses options, mais elles ne doivent pas nous empêcher de progresser rapidement vers la conclusion d'un CTBT. En fait, nous sommes convaincus qu'il est possible, dans une période relativement courte, d'établir et de mettre en oeuvre une gamme de mesures de vérification faisant appel à des moyens sismologiques et non sismologiques.

En sa qualité de membre actif du Groupe d'experts scientifiques, le Canada est d'accord sur le rôle que peut jouer un réseau de stations de contrôle sismologiques, mais il faudra en préciser davantage certains des paramètres à mesure que les travaux du Groupe progresseront. En outre, notre pays pense qu'il y a lieu, au sein de la CD, de continuer à s'interroger sur la pertinence d'un réseau hypothétique de surveillance des radionucléides et des paramètres s'y rapportant.

Dans son texte provisoire daté de 1991, la Suède parlait en particulier du déploiement et du fonctionnement d'un centre de